

rapport
financier
2009

I. 2009 EN CHIFFRES, LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE DE LA CA AVANT LA FUSION

I.1) PRINCIPALES TENDANCES 2009

L'année 2009 est le dernier exercice budgétaire de la Communauté d'agglomération rouennaise avant la fusion au 1^{er} janvier 2010 avec 3 autres EPCI, la Communauté d'agglomération Elbeuvienne et les communautés de communes de Seine-Austreberthe et de le Trait Yainville et la dissolution de cinq syndicats (eau, assainissement, déchets ménagers et SCOT). Cette fusion a conduit à la création de la Communauté d'agglomération Rouen, Elbeuf, Austreberthe (la CREA).

En 2009, le périmètre communautaire est demeuré identique, regroupant 45 communes de plus de 414 100 habitants. Les compétences communautaires ont été étendues à la création et à la gestion d'un office de tourisme communautaire, au transfert de l'aéroport Rouen Vallée de Seine et à la ZAC « Aubette-Martainville » située à Rouen et à la ZAE des « Pointes » aux Anthieux sur le Port-Saint-Ouen.

La situation financière de la communauté d'agglomération rouennaise se caractérise en 2009 par une légère amélioration de l'autofinancement du fait d'un rattrapage de ressources afférentes à 2008 (exceptionnel) et d'une réduction notable des charges financières. La comparaison entre les exercices 2008 et 2009 est biaisée par certains événements exceptionnels : manifestation liée à la venue de la grande Armada en 2008.

A l'instar de 2008, l'épargne ajoutée aux recettes définitives d'investissement a permis d'autofinancer les investissements de 2009. En conséquence, la Communauté d'agglomération rouennaise poursuit sa politique de désendettement.

Toutefois, on ne peut que constater un désengagement progressif de l'Etat qui va s'accroître dans les années à venir avec la mise en place des nouvelles réformes (suppression de la taxe professionnelle, gel des concours financiers de l'Etat...).

I.2) MÉTHODOLOGIE

Les pages qui suivent ont pour objet de présenter un panorama synthétique de la situation financière de l'agglomération rouennaise à l'issue de l'exercice 2009. Ainsi, l'analyse, qui porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes et de régie, met en lumière d'une part la structure et l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'autre part les efforts d'investissement de la structure et leur mode de financement au titre de 2009 par rapport aux deux autres exercices précédents, 2007 et 2008.

I.2-1) Une présentation consolidée des comptes

Dans l'optique d'une approche financière plus précise de l'agglomération, l'étude de consolidation consiste à opérer des retraitements sur les différents budgets (neutralisations des flux croisés) de façon à pouvoir considérer l'ensemble des budgets comme un seul et même compte retraçant l'ensemble des activités de la communauté d'agglomération rouennaise. On cherche en effet à mesurer les services rendus par l'agglomération (niveau consolidé), sans prise en compte des multiples flux internes entre les différents budgets qui n'ont pas d'impact pour l'extérieur du périmètre de consolidation.

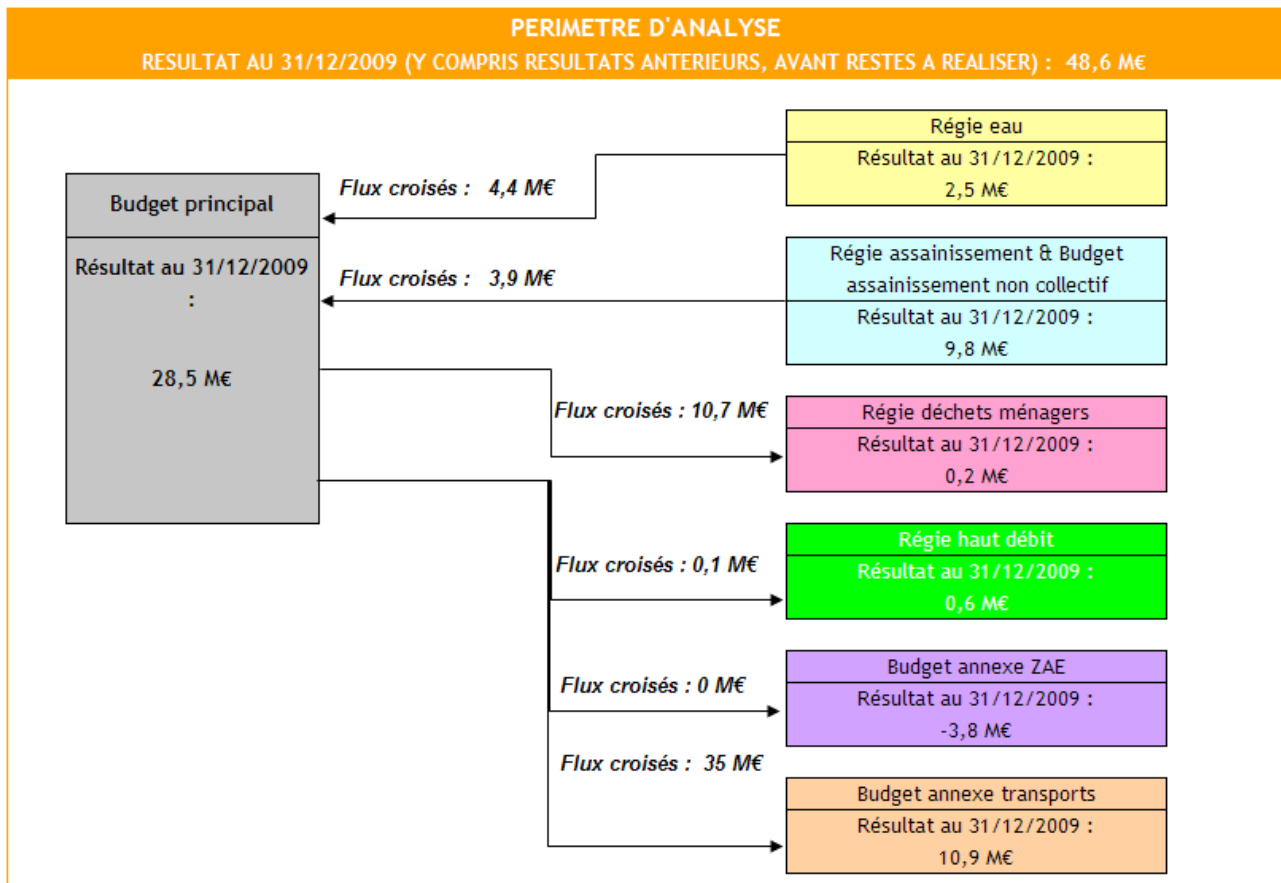
Pour évaluer la situation financière intercommunale, les comptes administratifs du budget principal et des sept budgets annexes et de régies (budget annexe transport, régie assainissement, régie eau, budget annexe assainissement non collectif, budget annexe des zones d'activités économiques, régie déchets ménagers et régie haut débit) de la Communauté de l'agglomération rouennaise sont agrégés, après neutralisation des flux croisés entre ces budgets ou au sein même d'un budget. Cette approche permet ainsi de disposer d'une vision large des ressources du territoire et des dépenses exposées pour la mise en oeuvre des compétences confiées par les Communes à l'Agglomération.

Ces retraitements ont porté essentiellement :

En fonctionnement : sur la neutralisation des subventions d'équilibre, des personnels mis à disposition, des frais de structure, de l'harmonisation dégressive des eaux pluviales, des redevances contre valeur pollution et celles relatives à la modernisation des réseaux de collecte...

Entre le fonctionnement et l'investissement : sur le basculement des produits de cessions, les charges du budget annexe ZAE, régularisations de TVA...

En investissement : sur la neutralisation des mouvements de dette.



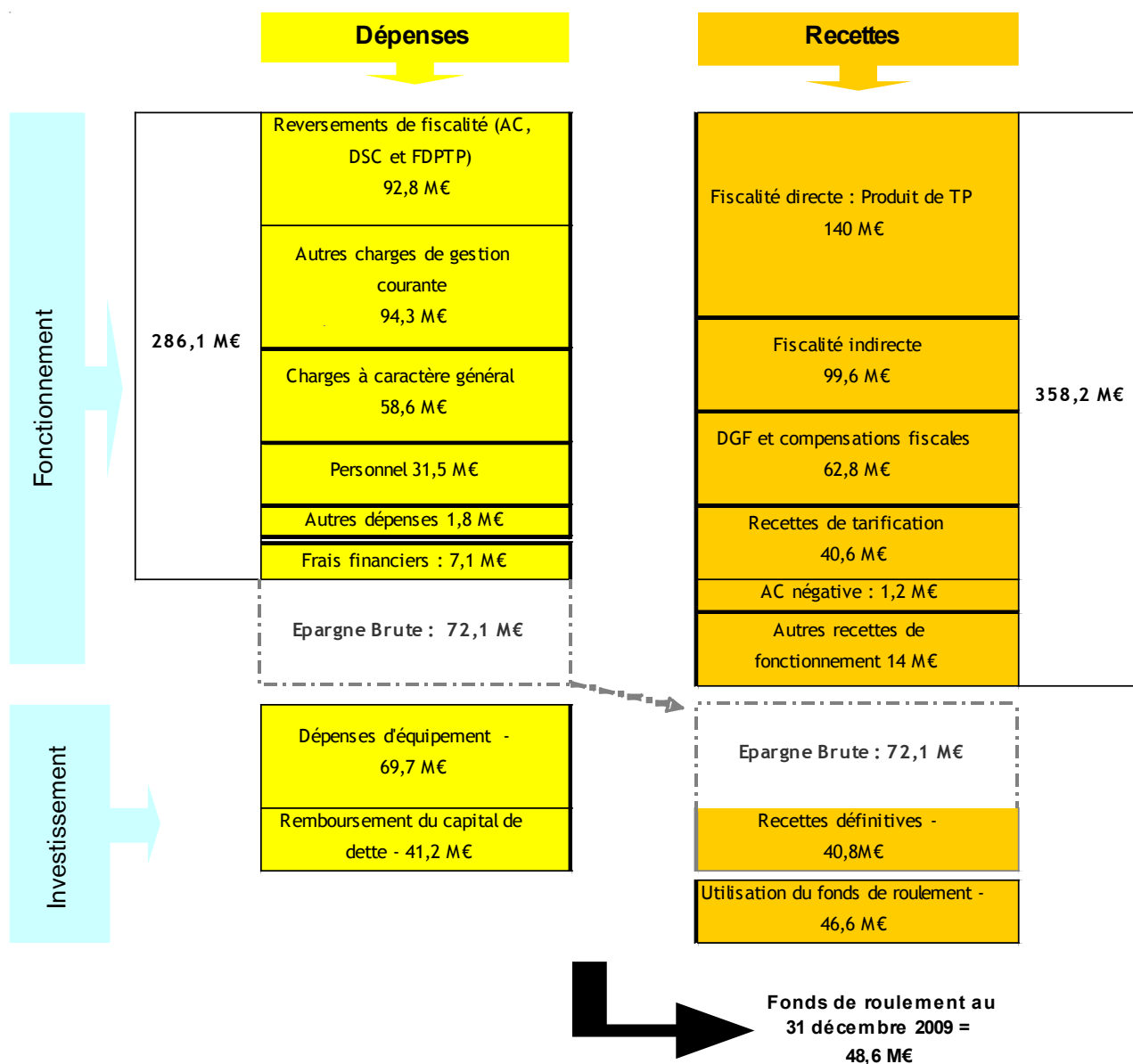
Pour mieux comprendre

Compte administratif : Il s'agit du document par lequel le Président (ordonnateur) rend compte du mandat qui lui a été confié par le Conseil Communautaire pour le dernier exercice clos. Le compte administratif récapitule l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de cet exercice. Il doit être adopté par l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Mouvements réels et d'ordre : Les mouvements réels correspondent aux écritures comptables impliquant une rentrée ou une sortie d'argent, par opposition aux mouvements d'ordre, qui concernent des opérations à l'intérieur même du budget. Les données analysées dans la partie financière du rapport annuel concernent les mouvements réels.

Mouvements budgétaires : Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.

I.2-2) Les chiffres clés du compte administratif de 2009



Pour mieux comprendre

Cet histogramme se compose en deux volets :

Fonctionnement : La section de fonctionnement enregistre, en recettes comme en dépenses, les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement.

Cette section permet de dégager l'*épargne brute* (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).

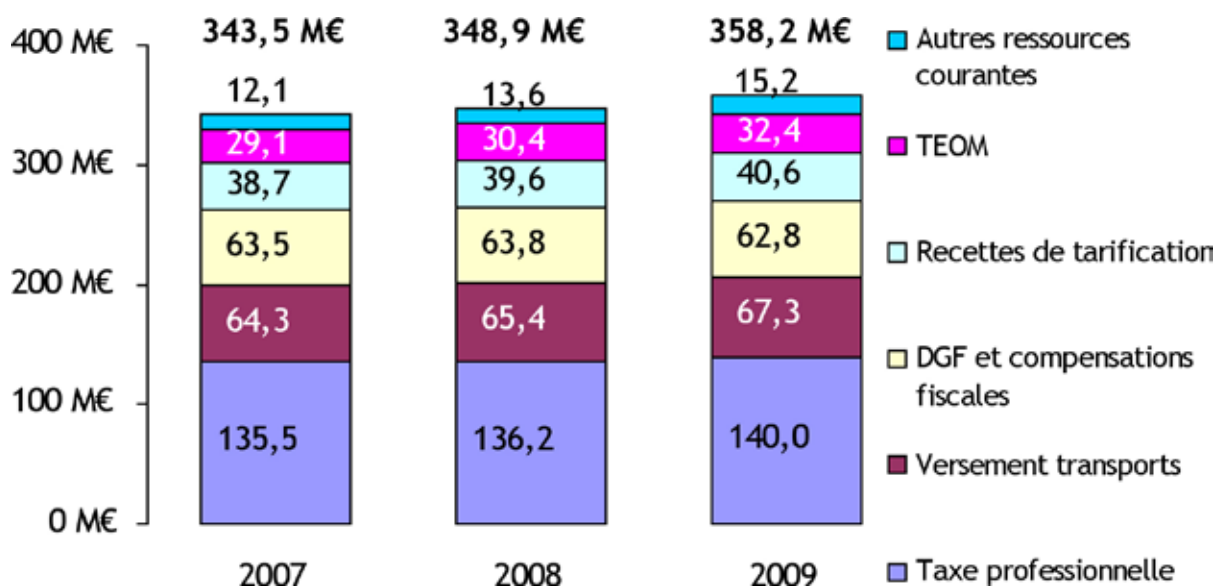
Investissement : La section d'investissement retrace, en recettes et en dépenses, les opérations permettant d'accroître le patrimoine collectif de la Communauté (investissements directs) ou de tiers (investissements indirects).

L'épargne brute, les *ressources définitives* (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.

A la clôture d'un exercice, le *fonds de roulement* représente le stock financier disponible en début d'exercice, augmenté ou diminué du résultat de l'année, issu des sections de fonctionnement et d'investissement.

II. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION +2,7 %

Les recettes courantes atteignent 358.2 M€ en 2009. Elles sont essentiellement concentrées sur les ressources fiscales, qu'elles soient directes ou indirectes. En complément, d'autres produits tels que les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat, les tarifs perçus auprès des usagers ou les flux financiers accordés par les partenaires du groupement, permettent à la communauté d'agglomération rouennaise de financer son fonctionnement courant.



Les recettes de fonctionnement progressent de +2.7 % en 2009 contre +1.7 % en 2008 (+9.3 M€ en 2009). Elles affichent une croissance plus soutenue face à une atonie de l'inflation et dans un contexte d'extension des compétences. Toutefois, cette dynamique est essentiellement due à des rattrapages afférents à 2008.

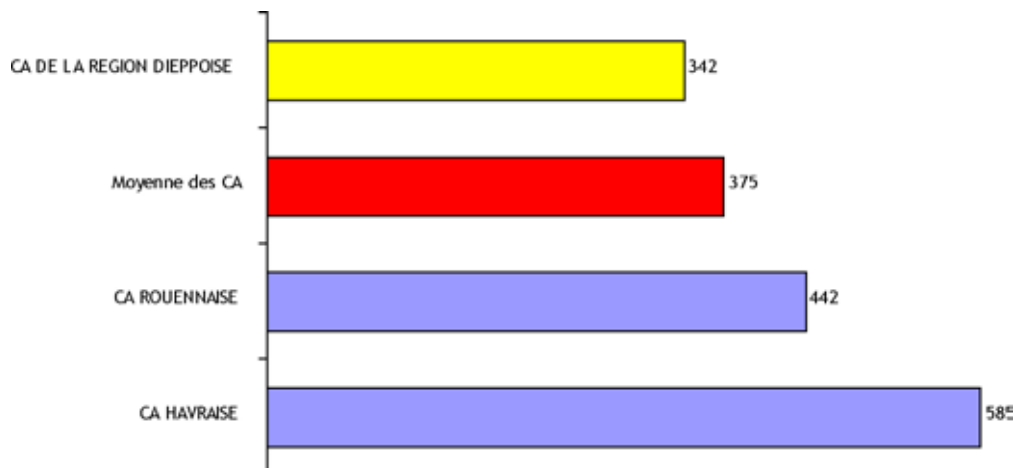
Les principaux facteurs d'évolution sont issus du produit de la taxe professionnelle, de la TEOM, du versement transport et des autres ressources courantes.

II.1) LE PRODUIT FISCAL, RESSOURCE MAJEURE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (140 M€): 39.1% DES RECETTES RÉELLES EN 2009 CONTRE 39 % EN 2008

En 2009, l'augmentation de la principale ressource de fonctionnement, issue de l'activité économique de l'ensemble du territoire communautaire, à savoir le produit de la TP, représente 3.8 M€ de recettes supplémentaires. Cet rendement du produit fiscal s'explique par :

- une augmentation substantielle des rôles supplémentaires (+0.8M€) après avoir enregistré une baisse sensible en 2008
- une hausse modérée de l'assiette de +2 %, similaire à celle de 2008 générant un rendement supplémentaire de 2.6M€ sur la base d'un taux de TP inchangé (16.05 %),
- la poursuite de la réforme de la taxe professionnelle mise en œuvre à compter de 2007 relative à la cotisation de taxe professionnelle des entreprises plafonnées désormais à 3,5 % de leur valeur ajoutée qui a ainsi affecté les ressources fiscales directes de la communauté. L'Etat refacture aux collectivités, qui ont eu recours au levier fiscal depuis 2006, un ticket modérateur. La communauté d'agglomération est touchée par ce dispositif et subit une perte de son produit de TP de 0.4M€ en 2009 contre 0.5M€ en 2008 et 0.4 M€ en 2007 (0.3 % du produit fiscal).

II.1-1) Niveau du potentiel fiscal par habitant (données DGF 2009)



- Un taux de TP inférieur au taux moyen de l'ensemble des communautés d'agglomération, se situant au 72^e rang par rapport aux 171 communautés existantes en 2009 : 16.05 % contre 17.24 %.
- Une richesse fiscale proche de la moyenne des communautés, mesurée par le potentiel fiscal par habitant.

II.1-2) La perspective de la suppression de la TP

La part « équipements et biens mobiliers (EBM) » de la Communauté ressort à plus de 83 % en 2009. Elle est supérieure à la moyenne nationale qui se situe autour de 80 %. C'est cette part qui disparaît dans le cadre de la suppression de la TP ainsi que la part « recettes ». Le Conseil constitutionnel a supprimé la part « recettes » pour les titulaires de bénéfices non commerciaux, agents d'affaires et des fiduciaires pour l'accomplissement de leur mission et des intermédiaires de commerce employant moins de 5 salariés, qui devait passer de 6 % à 5,5 % des recettes.

- Ce sont donc 85.7 % de l'assiette de TP de 2009 qui seront supprimés à compter de 2011.

II.2) LA FISCALITÉ INDIRECTE (99.6M€) : DES COMPÉTENCES LIÉES AUX COMPÉTENCES ASSUMÉES PAR LA COMMUNAUTÉ, REPRÉSENTANT 27.5 % DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Ces recettes, essentielles pour la Communauté d'Agglomération, atteignent 99.6 M€ en 2009 et sont composées principalement :

II.2-1) Du versement transport (VT)

Principale recette pour le financement des transports en commun, pour un volume de 67.3 M€ en hausse de +2.9 % (+1,9M€) contre +1.6 % en 2008. Cette croissance plus soutenue en 2009 est due uniquement à un rattrapage de VT liée à une seule entreprise, la SNCF.

Le taux est, quant à lui, demeuré inchangé : 1.8 %, soit le taux maximum autorisé. Il n'existe donc plus de marge de manœuvre de levier fiscal sur cette recette.

Pour mieux comprendre

Les redevables : Les entreprises des secteurs public et privé, qui emploient plus de 9 salariés dans le périmètre d'une Autorité Organisatrice de Transport (AOT), sont assujettis à la contribution du versement transport.

L'assiette : La totalité des salaires versés par les employeurs assujettis

Le taux du versement transport : Il est variable en fonction de la population du périmètre de transport urbain. Il est limité à 0,5 % pour les PTU de moins de 100 000 habitants, avec une majoration possible de 0,05 % lorsque l'autorité organisatrice est une communauté de communes, une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine. Une autorité organisatrice peut porter son taux à 1,75 % si son réseau comporte un TCSP.

II.2-2) De la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Cette recette représente 32.4 M€ en 2009. En 2005, le Conseil communautaire a décidé de l'harmonisation du financement de la collecte et le traitement des déchets ménagers sur le territoire des 37 communes de la communauté avec la mise en place d'un mécanisme de lissage progressif des taux jusqu'en 2015, année où sera appliqué le taux unique sur tout le territoire communautaire. Les 8 communes qui ont adhéré au 1er janvier 2007 font également l'objet d'un mécanisme de convergence depuis 2007 pour atteindre le taux unique à la même échéance.

Compte tenu de ce lissage progressif, chaque commune membre de la Communauté d'agglomération Rouennaise constitue une zone spécifique et dispose d'un taux différencié, soit 45 taux de TEOM existants. En 2009, l'amplitude des niveaux de taux de TEOM restait élevée : le taux le plus faible ressortant à 3.89 % et le plus élevé à 20.09 %.

Pour mieux comprendre

Les contribuables : les propriétaires assujettis à la taxe sur les propriétés bâties

La base d'imposition : elle correspond aux bases du foncier bâti

Le taux de TEOM : depuis 2005, les collectivités vote un taux ou des taux différenciés.

II.3) LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS FISCALES (62.8M€) : EN PERTE DE VITESSE EN 2009 (17.5 % DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT)

La DGF accordée par l'Etat à la Communauté d'Agglomération atteint 61.2M€. Celle-ci se décompose en :

II.3-1) Une dotation de compensation (43.5 M€)

Ancienne compensation fiscale relative à la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, constituant la principale dotation accordée par l'Etat (12,1 % des ressources globales) a été intégrée dans la DGF depuis 2004 ; son évolution est identique pour l'ensemble des communautés d'agglomération, rythme de progression annuel fixé par le Comité des Finances Locales. Elle a augmenté de +0.8 % en 2009 contre +1 % en 2008.

II.3-2) Une dotation d'intercommunalité (17.8M€) en baisse par rapport à 2008 (-1.1 M€)

Cette dotation est calculée en fonction :

- de la population (414 107 habitants en 2009 en net recul par rapport à 2008 : - 1 704 habitants)
- du degré d'intensité de l'intercommunalité (or la communauté présente un coefficient d'intégration fiscale plus fort que les autres communautés d'agglomération, soit 35.7 % contre une moyenne de 31.1 %, critère favorisant les groupements les plus intégrés. Toutefois, l'écart à la moyenne se réduit en 2009.)
- et de la richesse relative du territoire par rapport aux groupements de même nature (or le potentiel fiscal de l'Agglomération est légèrement supérieur par rapport aux groupements similaires, ce qui la pénalise légèrement dans la répartition de la dotation d'intercommunalité, au nom du principe de péréquation)

Elle a fléchi de -5.9 % en 2009 contre une hausse de +1.5 % en 2008. Ce repli résulte notamment :

- de la baisse sensible de plus de 4 % des valeurs de point décidée par l'Etat,
- de l'évolution démographique inférieure à la moyenne dans le cadre de la prise en compte des nouvelles techniques de recensement introduites qui ont pris effet au 1er janvier 2009,
- et du positionnement de la Communauté par rapport aux moyennes en matière d'intégration fiscale.

II.3-3) Les compensations fiscales (1.6 M€) en baisse par rapport à 2008 (-0.2M€)

Les autres recettes en provenance de l'Etat sont constituées des compensations fiscales en contrepartie de réformes fiscales nationales. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 1 266 202 € d'allocation compensatrice de TP liée à la réduction de la fraction imposable des recettes, qui poursuit sa très forte baisse du fait de son rôle de variables d'ajustement des dotations de l'état (-16.2 % en 2009 contre -24 % en 2008),
- 122 869 € d'allocation compensatrice de TP afférente aux exonérations des ZRU (Zones de Redynamisation Urbaine)
- 167 241 € correspondant au « Prélèvement SRU » perçu par l'Agglomération.

Ces compensations hors « prélèvement SRU » ont été intégrées dans le contrat de stabilité (ou enveloppe normée) prévu à l'article 36 de la LFI pour 2008 qui a fixé de nouvelles variables d'ajustement. La compensation « réduction progressive de la fraction recettes », qui était indexée sur le taux de croissance de la DGF jusqu'en 2007, évolue désormais en fonction du besoin d'ajustement de l'enveloppe normée (-16.2 % en 2009 et -24 % en 2008, soit une perte globale de 720K€ pour la communauté). A terme, se dessine la suppression de cette compensation.

II.4) LES PRODUITS GÉNÉRÉS PAR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES (40.6 M€): 11.3 % DES RECETTES RÉELLES

Ces recettes sont perçues auprès des usagers au titre des services rendus notamment en matière de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, d'eau et d'assainissement (plus de 98.5 % des produits perçus). Les ressources prélevées sur le secteur de l'assainissement poursuivent leur fléchissement (-3.1 % en 2009 contre -1 % en 2008). En revanche, celles issues du secteur de l'eau continuent leur progression: +17 % liées à un volume de rattachements de ressources afférents à 2008 (près de 700 K€).

Le fléchissement de la redevance d'assainissement provient d'une baisse tarifaire afin d'atteindre l'harmonisation de la redevance en 2012.

II.5) D'AUTRES RESSOURCES VARIÉES (15.2M€): 4.2 % DES RESSOURCES GLOBALES

Elles atteignent 15.2 M€ en 2009, en progression de 12,2 % (+1,6 M€ de recettes supplémentaires). Il s'agit notamment de subventions versées par des partenaires publics, du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle, de l'attribution de compensation reversée par les communes membres, des revenus des immeubles et des recettes exceptionnelles.

Cette croissance est due à des rattrapages exceptionnels. Le rendement de 2009 (+1,6M€) provient essentiellement de deux régularisations :

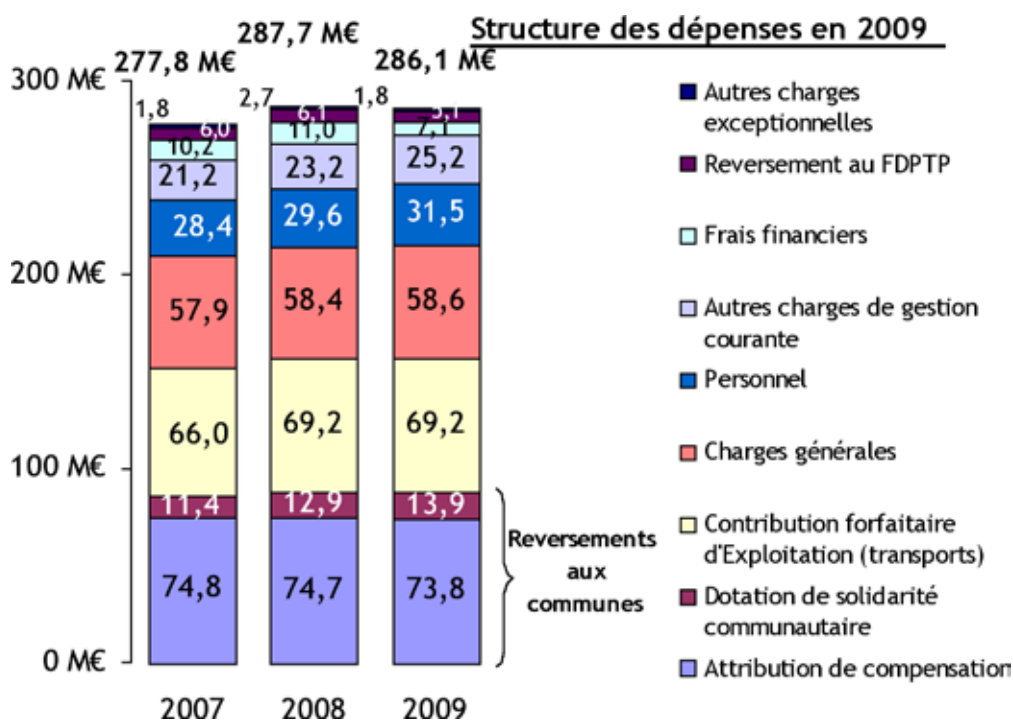
- au titre de 2008 de la contribution forfaitaire d'exploitation des transports (contrat Sometrar),
- au titre de 2008 et de 2009 de la participation versée par la société exploitant la station d'épuration Emeraude.

II.6) RÉCAPITULATIF DE L'ACCROISSEMENT DES PRINCIPALES RECETTES

En M€	2009	Evolution 07/08	Evolution 08/09
Taxe professionnelle	140,0	+0,7	+3,8
Versement transports	67,3	+1,1	+1,9
DGF et compensations fiscales	62,8	+0,3	-1,0
Recettes de tarification	40,6	+0,9	+1,0
TEOM	32,4	+1,3	+1,9
Autres ressources courantes	15,2	+1,5	+1,6
Total	358,2 M€	+5,7	+9,3

III. DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

Au total les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 286.1 M€ en 2009. Si les reversements aux communes représentent toujours le principal poste de dépenses (30.7 %) pour la communauté d'agglomération, celle-ci se concentre en premier lieu sur la mise en œuvre des compétences que lui ont confiées ses communes membres. Leur structure témoigne ainsi de l'importance du service assuré par la Communauté d'Agglomération sur le secteur des transports publics de voyageurs (24.2 % des dépenses de fonctionnement du périmètre d'analyse).



Les dépenses de fonctionnement fléchissent de -0.6 % par rapport à 2008 (-1.6 M€ en 2009) contre une hausse de +3.6 % en 2008 (+10 M€ en 2008). Toutefois, certaines actions réalisées en 2008 n'ont pas été reconduites telles que la manifestation liée à la venue de la grande Armada (1,5M€). En neutralisant ce phénomène exceptionnel, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables. Cette atonie résulte de la combinaison de deux phénomènes :

- des dépenses en décline pour un montant global de 6.6 M€ provenant principalement des frais financiers (-3.9 M€), du reversement du FDPTP (-1 M€), de l'attribution de compensation suite aux transferts (-0.9 M€) et des dépenses exceptionnelles (-0.9 M€).
- et des charges en expansion pour +5 M€ dues essentiellement hors actualisations, aux nouvelles compétences (tourismes, aéroport) et à la dotation de solidarité communautaire allouée aux communes (+1 M€).

III.1) DES FLUX AU BÉNÉFICE DES COMMUNES MEMBRES (87,7 M€)

Il existe deux types de flux financiers récurrents entre la communauté d'agglomération et ses communes membres : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

La part de ces reversements de fiscalité représente plus de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement.

III.1-1) L'attribution de compensation en recul (73.8 M€ en 2009, soit -0.9 M€)

Cette charge dépend d'une part de la fiscalité existante dans chaque commune au moment du passage en TPU et, d'autre part, de l'évaluation des charges transférées lors du transfert des compétences dans le cadre du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (TPU). Elle est versée à chaque commune si elle est positive (dans le cas contraire, le flux financier est inversé, les communes reversant à la communauté, soit 1,2M€ au titre de 2009). Comme l'a souhaité le législateur, ce montant n'est pas indexé et demeure inchangé sans nouveau transfert de compétences.

Toutefois, en 2009, trois dispositifs ont impacté ces attributions de compensation :

- la prise en compte de la participation dégressive applicable pour certaines communes du fait du mécanisme d'harmonisation progressive de la redevance d'assainissement et de la contribution pluviale des collectivités. Ce dispositif s'achèvera en 2012.
- le reversement d'une partie du prélèvement relatif à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) pour les communes membres de plus de 3 500 habitants présentant une insuffisance de logements sociaux (en dessous de 20 %) ; deux communes sont concernées : Bois Guillaume et Bonsecours.
- l'extension des compétences communautaires par la création et la gestion d'un office de tourisme communautaire nommé Rouen vallée de Seine Normandie (transformation de l'office de tourisme de la

ville de Rouen), par le transfert de l'aéroport Rouen Vallée de Seine (adhésion de la CA au syndicat mixte de gestion de l'aéroport se substituant ainsi aux communes de Rouen et de Boos) et par le transfert de la ZAC Aubette Martainville. L'évaluation de ces transferts de charges constitue le principal facteur de baisse des attributions de compensation permettant une réduction de plus de 724 K€.

Au titre de l'attribution de compensation, la communauté d'agglomération rouennaise a reversé en 2009 73.8 M€ à ses communes, soit plus de 39.7 % de ses recettes de TP (produit direct, dotation de compensation, compensations fiscales et attribution de compensation négative). Le solde de ces recettes de 112.1 M€ (contre 107.3 M€ en 2008 et 106.5 M€ en 2007) a servi :

- au reversement de la TP au titre du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (5,1 M€)
- à la solidarité communautaire de 13.9 M€
- au financement des compétences statutaires et des actions nouvelles.

III.1-2) La dotation de solidarité communautaire en hausse de +7,8 % (13.9 M€ en 2009),

Cette dotation est répartie entre les communes membres de façon :

- à favoriser la solidarité et à accélérer la péréquation sur le territoire communautaire
- à garantir une progression des dotations de l'agglomération
- à amortir l'impact du transferts des déchets ménagers.

III.1-3) Les autres interventions de la communauté hors reversements de fiscalité et frais financiers (186.2 M€ en hausse de +1.7 % en 2009 contre +4,4 % en 2008)

La communauté d'agglomération rouennaise a consacré en 2009 186.2 M€ à l'exercice de ses compétences statutaires, dont :

- 74.6 M€ pour la compétence transports (budget annexe après neutralisation des flux), soit 40.1 %
- 111.6 M€ pour les autres compétences statutaires

Ces dépenses intègrent notamment :

- les frais de personnel (31.5 M€) : en 2009, ils représentent 11 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les dépenses courantes (58.6 M€, soit +0.2M€ en 2009 contre +0,5M€ en 2008) nécessaires à la réalisation des missions assurées directement par les services communautaires. Cette faible hausse témoigne d'une très bonne maîtrise des coûts généraux par la Communauté, provenant principalement de la renégociation du contrat sur la station d'épuration Emeraude, d'une diminution des travaux d'entretien de curage et de la réparation des réseaux dans le cadre de l'assainissement et d'une optimisation du service des déchets ménagers.
- La contribution versée au délégataire chargé du service de transports de voyageurs a stagné en 2009 après avoir enregistré une forte évolution de 2008 en raison de l'accroissement de l'offre kilométrique et à la hausse de l'indexation des coûts. Cette atonie de 2009 est due à la combinaison de deux facteurs : le non assujettissement à la TVA neutralisant la croissance d'autres coûts liés à l'exploitation du service.
- Les subventions allouées à divers organismes privés ou publics (25.1 M€ en 2009 contre 23,2 M€ en 2008) dont la Communauté d'Agglomération soutient l'action au regard de son utilité pour le territoire et ses habitants.

▲ Le contingent versé au service départemental d'incendie et de secours concentre la moitié des moyens disponibles (12,7 M€ soit en hausse de +3 % en 2009 contre +1,5 % en 2008).

▲ Le solde des subventions accordées par le budget principal de 11.1 M€ poursuit sa progression en 2009 de + 18 % contre +20 % en 2008. Cette hausse de 1.7 M€ provient essentiellement :

- Du transfert de compétences afférent à l'office du tourisme communautaire (900 K€),
- D'un accroissement des subventions allouées au développement économique (554K€).

III.1-4) Des frais financiers en forte baisse

Les frais financiers, constitués principalement par les intérêts de la dette, s'établissent à 7.1 M€ contre 11 M€ en 2008, ne représentant ainsi que 2.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette baisse globale de 3.9 M€ (-35.4 % par rapport à 2008) concerne essentiellement au budget « transports » pour 3.2 M€.

Cette situation s'explique notamment par :

- un désendettement de l'ensemble des budgets hormis pour le budget « eau ». Depuis 2007, le budget principal n'a pas eu recours à des mobilisations d'emprunts,
- la poursuite de la politique d'endettement menée depuis 2007 sur le budget « eau »,
- un remboursement anticipé en juillet 2009 sur le budget transport,
- la baisse des taux monétaires présentant des niveaux bas en 2009.

III.1-5) Récapitulatif de l'accroissement des principales dépenses

En M€	2009	Evolution 07/08	Evolution 08/09
Attribution de compensation	73,8	-0,1	-0,9
Dotation de solidarité communautaire	13,9	+1,5	+1,0
Contribution forfaitaire d'Exploitation (transports)	69,2	+3,1	+0,0
Charges générales	58,6	+0,5	+0,2
Personnel	31,5	+1,2	+1,9
Autres charges de gestion courante	25,2	+2,1	+1,9
Frais financiers	7,1	+0,8	-3,9
Reversement au FDPTP	5,1	+0,0	-1,0
Autres charges exceptionnelles	1,8	+0,8	-0,9
Total	286,1	+10,0	-1,6

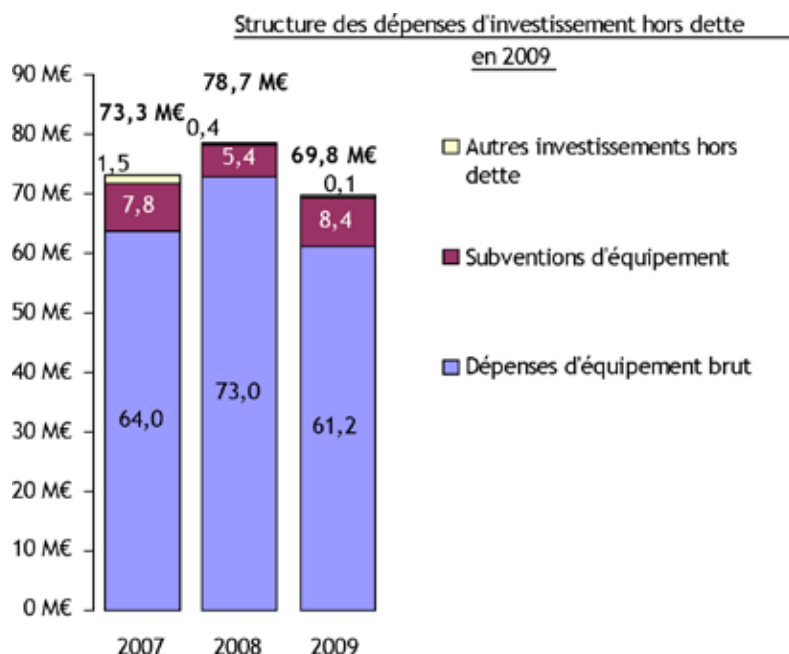
IV. UN EFFORT D'EQUIPEMENT EN LEGER REcul

Les dépenses réalisées pour l'équipement du territoire atteignent 69,8 M€ (hors remboursement du capital de la dette) en 2009. L'autofinancement de 2009 a permis à la Communauté d'Agglomération d'autofinancer la majorité de ses investissements et de poursuivre sa politique de désendettement.

IV.1) UN POIDS TOUJOURS AUSSI ÉLEVÉ DES INVESTISSEMENTS DIRECTS

Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) prennent la forme de :

- De dépenses d'équipement brut destinées à développer, renouveler et rénover les équipements communautaires. Ces enveloppes représentent 61,2 M€ en 2009, en repli de 11,8 M€ par rapport à 2008.
- De subventions d'équipement versées à d'autres partenaires (communes, Etat, Département). Elles atteignent 8,5 M€ en 2009.



IV.2) LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENT STRUCTURANTS

Les efforts d'équipement du budget principal se sont concentrés principalement sur les domaines sportifs (acquisitions foncières et travaux pour le Palais des Sports) et culturels (Salle des Musiques Actuelles Le 106, Maison des éco-sciences, sur la voirie et les déplacements (pont Flaubert, Rocade sud, entrées d'agglomération, Plan Agglo Vélo, sur le développement de l'habitat et sur des acquisitions de camions et de bacs pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Les investissements du budget « transport » ont porté principalement sur l'achèvement de TEOR, sur le système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) et sur l'AP Accroissement capacité métro.

Les travaux d'assainissement ont été dédiés en priorité à des travaux de renforcement du réseau unitaire, de réhabilitation et d'extension du réseau et de lutte contre les inondations.

IV.3) LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS: UN AUTOFINANCEMENT LARGEMENT MAJORITAIRE

Trois principales ressources permettent le financement des dépenses d'investissement hors dette :

- les ressources propres internes, et plus précisément l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement
- les ressources externes définitives correspondant aux dotations et subventions d'investissement reçues ainsi que les cessions patrimoniales
- la politique d'endettement.

L'épargne brute et les recettes d'investissement définitives ont permis en 2009 de financer intégralement les actions de la communauté d'agglomération rouennaise en faveur de l'équipement et du développement du territoire.

	M€	2007	2008	2009	Total 2007-08	Total 2008-09
	Dépenses d'équipement	71,8	78,4	69,6	150,1	148,0
	Autres	1,5	0,4	0,1	1,9	0,5
A	Dépenses d'investissement hors dette	73,3	78,7	69,8	152,1	148,5
	<u>Mode de financement</u>					
	Subventions	17,6	11,0	11,1	28,5	22,1
	Cessions	0,4	0,3	0,3	0,7	0,6
	FCTVA/TVA	3,8	12,5	1,7	16,3	14,2
	Autres ressources d'investissement	9,2	8,8	12,2	18,0	21,0
B	Total recettes invest. hors emprunt	31,0	32,5	25,4	63,6	57,9
C = B - A	Besoin de financement	42,3	46,2	44,4	134,1	127,5
	<i>en proportion des dépenses d'investissement</i>	<i>58%</i>	<i>59%</i>	<i>64%</i>	<i>88%</i>	<i>86%</i>
D	Epargne brute	65,5	61,2	72,1	126,7	133,3
	<i>en proportion du besoin de financement</i>	<i>155%</i>	<i>132%</i>	<i>162%</i>	<i>94%</i>	<i>105%</i>
C - D	Solde du besoin de financement après épargne	-23,2	-15,0	-27,7	7,4	-5,8
	<i>se traduit par une variation de la dette</i>	<i>-17,4</i>	<i>-7,2</i>	<i>-25,8</i>	<i>-24,6</i>	<i>-33,0</i>
	<i>et par une diminution des réserves</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-14</i>	<i>-10</i>
	<i>et par une augmentation des réserves</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>2</i>		
	<i>Fonds de roulement 31/12</i>	<i>40,8</i>	<i>46,6</i>	<i>48,6</i>		

IV.3-1) L'épargne brute progresse en 2009 et demeure toujours la principale source de financement

L'épargne brute permet de financer la majeure partie des dépenses d'investissement. Sa part dans le financement des investissements hors dette passe de 78 % en 2008 à 83 % en 2009 compte tenu de l'amélioration de l'autofinancement et du recul des investissements.

Le taux d'épargne, mesuré par l'épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement, franchit en 2009 la barre des 20 %.

La régie « assainissement » et le budget principal contribuent fortement au dynamisme de cette épargne brute : +8,9 M€ du fait d'une croissance plus rapide des ressources de fonctionnement par rapport aux dépenses.

IV.3-2) Une nette chute des recettes définitives (-22 %)

Les recettes d'investissement diminuent principalement du fait de la disparition de régularisation de la TVA, phénomène important en 2008. Le volume des subventions perçues se maintient quant à lui en 2009.

Ces deux types de ressources définitives (épargne, subventions et FCTVA), qui représentent au total un volume de 97,5 M€, permettent à la fois à la communauté d'agglomération rouennaise de financer intégralement ses investissements et de poursuivre son désendettement.

IV.3-3) Une poursuite plus soutenue de la politique de désendettement en 2009 (-16 % contre -9 % en 2008)

En 2009, la communauté a mobilisé moins d'emprunts (15,4 M€) par rapport au montant du remboursement du capital de dette (41,2 M€). La variation de dette s'établit ainsi à -25,8 M€ (-7,2 M€ en 2008).

IV.4) UN NIVEAU FAIBLE D'ENDETTEMENT

La dette communautaire s'élève en fin d'année 2009 à 230,6 M€ (non prise en compte de l'avance de 4M€ faite par le budget principal au budget « eau »).

Ainsi la surface financière de la communauté est compatible avec le service de sa dette. En effet, les indicateurs de solvabilité demeurent performants :

- En y consacrant la totalité de son épargne brute, il faudrait à la Communauté d'Agglomération 3,1 année pour rembourser la totalité de sa dette
- L'encours au 31 décembre 2009 représente 63,3 % de ses ressources réelles de fonctionnement contre 72,3 % en 2008 et 75,6 % en 2007.

V. SYNTHÈSE FINANCIÈRE : UNE SITUATION FINANCIÈRE Saine AVANT LA FUSION

Le dernier exercice budgétaire de la CA permet de confirmer une situation financière saine de la collectivité. La stratégie financière de la Communauté, menée depuis plusieurs années, continue de porter ses fruits se traduisant par :

- un autofinancement maîtrisé,
- un effort d'équipement élevé
- Et une politique de désendettement permettant de dégager ainsi des marges de manœuvre futures pour la poursuite des projets engagés.

La LFI pour 2010 a mis fin à la taxe professionnelle, principale ressource de la collectivité. Elle propose un nouveau panier de ressources fiscales qui va modifier de façon substantielle la structure des recettes de la Communauté d'agglomération. Désormais, à compter de 2011, toute communauté d'agglomération lèvera de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti.

Par ailleurs, l'annonce du gel des concours financiers de l'Etat pour les prochaines années va être confirmée lors de la conférence des déficits publics.

La combinaison de ces deux réformes est une véritable remise en cause des finances des collectivités. Cet environnement d'instabilité des finances locales va constituer un enjeu majeur pour le nouvel EPCI issu de la fusion, la CREA, pour les années à venir.



LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION
ROUEN-ELBEUF-AUSTREBERTHE
14 BIS AVENUE PASTEUR BP 589
76006 ROUEN CEDEX 1
TÉL. 0235 52 68 10 - FAX 0235 52 68 59

www.la-crea.fr